



Culture

« Cabines d'expression »

Appel à projets artistiques et culturels

Cahier des charges et informations complémentaires

Plan

<i>Préambule</i>	<i>p.2</i>
<i>Durée de l'intervention</i>	<i>p.2</i>
<i>Candidat·e</i>	<i>p.2</i>
<i>Conditions-cadres</i>	<i>p.2</i>
<i>Attribution par la Commission culturelle</i>	<i>p.5</i>
<i>Critères</i>	<i>p.5</i>
<i>Assurance</i>	<i>p.5</i>
<i>Autorisations</i>	<i>p.6</i>
<i>Forme et délai pour la remise du dossier de candidature</i>	<i>p.6</i>

Préambule

Suite à l'acquisition par la Ville d'Yverdon-les-Bains de trois cabines téléphoniques mises hors service désormais destinées à des projets culturels, le Service de la culture ouvre un appel à projets pour des interventions artistiques et culturelles.

Conformément au Plan directeur de la culture et à son axe 1 : « Espace public – Réinjecter l'art dans la ville », les objectifs de cet appel à projets sont d'intégrer la culture et l'art dans l'espace public, d'offrir aux habitant·e·s de la commune et de la région un dispositif d'expression, en d'autres termes de leur permettre de se réapproprier leur ville.

Les trois cabines téléphoniques couvrent le périmètre du centre historique d'Yverdon-les-Bains, de la gare à la Rue de la Plaine, jusqu'à la Rue de Neuchâtel. Cet appel à projets s'intègre dans les réflexions de la redynamisation du centre-ville, du lien des habitant·e·s à leur centre-ville, et du lien entre le centre historique, la Place Pestalozzi et la gare.

Les projets seront sélectionnés sur dossier par la Commission culturelle de la Ville d'Yverdon-les-Bains. Chaque projet concerne une intervention artistique et culturelle auprès des trois cabines: « Cabines d'expression ».

Durée de l'intervention

La durée de chaque projet est en principe de 4 mois, y compris montage, démontage et remise en état, sur les périodes suivantes : janvier à avril, mai à août, septembre à décembre. Elle peut être plus courte ou plus longue en fonction du projet. Les candidat·e·s sont prié·e·s de donner une période prioritaire souhaitée ainsi que des périodes secondaires envisageables pour la réalisation du projet.

Candidat·e

Peuvent répondre à l'appel à projets: artiste, collectif d'artistes, association culturelle, institution culturelle ou toute société locale, ayant un lien étroit avec la Ville d'Yverdon-les-Bains et sa région. Tous les domaines artistiques sont bienvenus.

Conditions-cadres

- Les candidat·e·s devront assurer la cohérence de l'intervention artistique en prenant en compte les trois cabines ainsi que leur infrastructure, situées respectivement à :

Rue de la Plaine



Dimensions
H : 2.3m
L : 1.15m
l : 1.15m

*H : hauteur
L : longueur
l : largeur*

Rue de Neuchâtel



Dimensions
H : 2.3m
L : 1.15m
l : 1.15m

Promenade Auguste Fallet



Dimensions
H : 2.3m
L : 1m
l : 1m

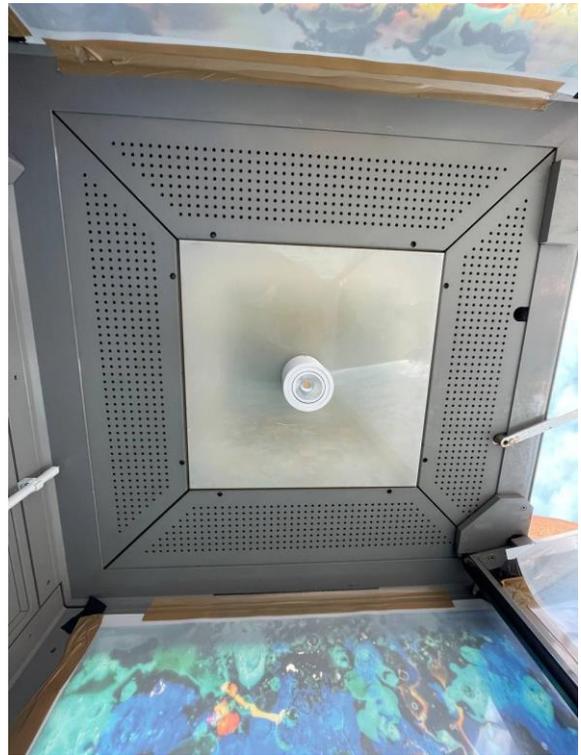
Actuellement à la Promenade Auguste Fallet, sera déplacée sur l'Avenue de la Gare d'ici la fin de l'année 2021.

Infrastructure des cabines Rue de Neuchâtel & Rue de la Plaine

Intérieur



Plafond



Infrastructure de la cabine Promenade Auguste Fallet

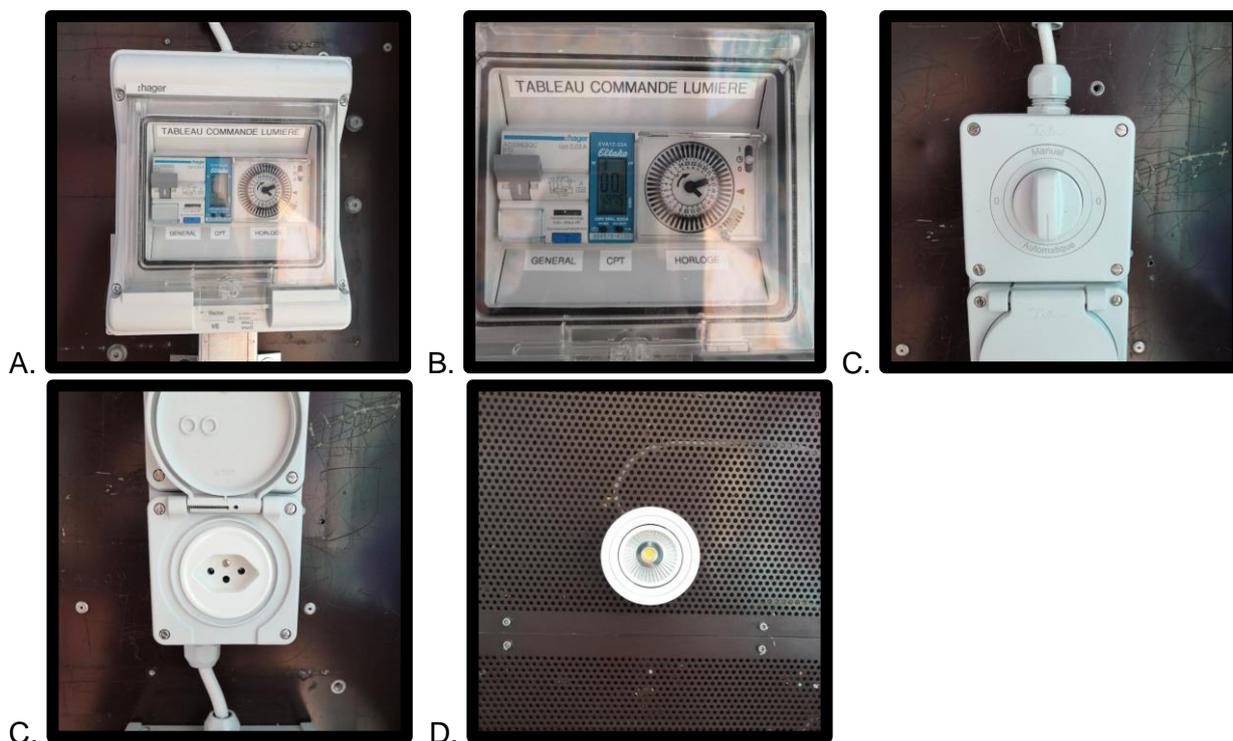
Intérieur



Plafond



- Les candidat-e-s doivent être flexibles quant à la réalisation de leur projet. C'est pourquoi plusieurs périodes de réalisation possible sont demandées.
- L'intervention doit s'adresser en même temps aux habitant-e-s et aux passant-e-s, ainsi qu'à un public tant spontané qu'à un public averti.
- Les candidat-e-s doivent prendre en compte les restrictions liées à la couverture d'assurance (voir article suivant).
- L'équipement mis à disposition doit impérativement être respecté et utilisé avec soin.
- Chaque cabine est équipée :
 - A. & B. Tableau interne comprenant :
 - 1 interrupteur général avant compteur 2p
 - 1 compteur monophasé
 - 1 groupe de départ « Prise de service et lumière » (LS 1xB13A)
 - 1 horloge, mode « programmation » ou « permanent »
 - Bornes d'alimentation et de départ
 - C. Combinaison AP avec interrupteur schéma 3
 - D. Prise type 13s
1L +0A 230V, IPX5 C112
 - E. Luminaire tout-verre LED au plafond
Plus de 50 jusqu'à 100lm/W et plus de 700 jusqu'à 1400lm,
Longueur de côté ou Ø jusqu'à 320mm C112
 - F. Serrure à clé carrée ou hexagonale



- Les cabines sont mises à disposition avec l'équipement mentionné ci-dessus. La ou le candidat-e doit rendre les cabines en l'état initial pour le bon déroulement des prochaines interventions.
- En cas de non-respect de l'équipement par la ou le candidat-e, la réparation des dommages causés est sa charge.
- Le nettoyage et la remise en état incombe à la/au candidat-e. Les frais d'électricité sont pris en charge par la Ville.

Attribution par la Commission culturelle

C'est la Commission culturelle de la Ville d'Yverdon-les-Bains qui statue sur le choix des candidat·e·s en fonction des critères ci-dessous.

Le projet d'intervention artistique retenu pourra bénéficier d'une subvention de la part de la Commission culturelle de maximum Frs. 3'000.-, pour l'ensemble de l'intervention artistique comprenant le montage et le démontage. Aucune demande de subvention complémentaire ne sera prise en compte par la Commission culturelle. Il est encouragé de diversifier le financement.

Si l'un des membres de la Commission culturelle de la Ville d'Yverdon-les-Bains a un lien avec l'un des projets mis au concours, il devra se récuser.

La Commission culturelle de la Ville d'Yverdon-les-Bains choisit les projets retenus lors de sa dernière séance annuelle. La date se trouve sur le site Internet de la Ville, sous l'onglet « Aides et subventions – Soutien pour les projets culturels »¹.

Critères

Les critères sont:

Critères	Sous-critères
A) Originalité du projet	
B) Qualité du projet	<ul style="list-style-type: none"> – Respect du cahier des charges – Qualité du dossier – Expérience – Pertinence du budget
C) Promotion de la création artistique locale et régionale	
D) Collaborations avec le tissu culturel, social et économique local et régional	
E) Interactivité avec les publics	
F) Diversification du financement	<ul style="list-style-type: none"> – Autres financements que celui de la ville

Assurance

La Ville a conclu une assurance couvrant les expositions dans les « Cabines d'expression ». La somme assurée est de CHF 3'000.- maximum.

Toute intervention artistique permettant au public d'accéder et/ou d'interagir physiquement avec le matériel et les œuvres présents à l'intérieur de la cabine ne sera pas assurée par l'assurance susmentionnée.

¹ Lien : <https://www.yverdon-les-bains.ch/aides-subventions/projets-culturels/soutien-pour-projets-culturels>



Les objets de valeur tels que papiers-valeurs, billets de banque, pièces de monnaie, or, argent, métaux précieux, bijoux, perles, etc. et les plantes vivantes ou fraîches ne seront pas couverts par l'assurance susmentionnée et les dommages résultant d'un vol ou d'un dégât à de tels objets seront à la charge de la/du candidat-e.

Autorisations

Le cas échéant, la ou le candidat-e est responsable des demandes d'autorisations nécessaires. Le Service de la culture reste à disposition pour faciliter les contacts avec les autres services communaux concernés (SSP, SDIS, STE, etc.).

Forme et délai pour la remise du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre :

- a) une lettre d'accompagnement ;
- b) une présentation du projet artistique respectant le cahier des charges et répondant aux critères ;
- c) un budget détaillé ;
- d) la mention de la période prioritaire et des périodes secondaires souhaitables avec argumentaires si besoin ;
- e) un CV du ou des porteuses et porteurs de projet (artiste, collectif d'artistes) ;
- f) pour les associations et institutions culturelles : les statuts ainsi qu'une présentation des missions et des réalisations précédentes.

Le dossier de candidature doit être envoyé par courriel à culture@yverdon-les-bains.ch, dans le respect du délai relatif à la dernière séance annuelle de la Commission culturelle mentionné sur le site Internet de la Ville².

Des compléments d'information peuvent être demandés au secrétariat du Service de la culture au 024 423 64 20 ou par courriel à culture@yverdon-les-bains.ch.

² Lien : <https://www.yverdon-les-bains.ch/aides-subventions/projets-culturels/soutien-pour-projets-culturels>